



ÉDITORIAL

Chère Mademoiselle, chère Madame, cher Monsieur,

Il y a maintenant 4 ans que le Premier Ministre avait alerté nos concitoyens et les élus sur la gravité de déficits publics excessifs. La crise n'a fait que renforcer cette situation pour permettre en France, comme ailleurs, d'assurer l'amortissement de la crise pour les français et d'engager la relance économique.

Le financement du chômage partiel, la création du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), ou le programme des investissements d'avenir dont la Savoie bénéficie comme d'autres régions, ont été reconnus comme des mesures positives.

Il n'en reste pas moins que notre pays qui n'a pas présenté de budget en équilibre depuis 30 ans se doit, pour le maintien de sa souveraineté, à plus de rigueur en termes de gestion.

Au-delà des efforts demandés à tous les français dont je mesure le poids, il faut aussi réduire la dépense publique. De ce point de vue, la diminution du nombre d'agents de l'Etat, celui-ci étant supérieur à celui de 1982 avant décentralisation, et ce malgré les transferts effectués de plusieurs centaines de milliers de postes aux collectivités locales, est incontournable.

C'est pourquoi je soutiens le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, tout en souhaitant que cette règle soit appliquée avec discernement, en faisant davantage porter l'effort sur les administrations centrales.

Je poursuis par ailleurs avec mes collègues députés de toutes les sensibilités politiques, le combat pour une gestion plus efficace et plus transparente des finances de l'Etat.

Tel est le sens du rapport de la mission LOLF que nous venons de rendre avec Jean-Pierre BRARD, Thierry CARCENAC, et Charles DE COURSON.

La France dispose des forces et des ressources pour maintenir sa place dans le monde, le niveau de protection sociale de ses habitants et leur niveau de vie, pourvu qu'elle ait la volonté de poursuivre l'action de réforme dans un contexte difficile.

Je souhaite que cet enjeu soit au centre du débat démocratique qui s'ouvrira dans les mois à venir.

Avec mes dévotés sentiments

Votre député
Michel BOUVARD

Les interventions dans les discussions des textes de loi



Michel BOUVARD, intervenant à la tribune de l'Assemblée Nationale.

près de 2 milliards. En ce sens, un endettement incontrôlé deviendrait à terme, une contrainte intolérable pour l'Etat, ce qui est le cas aujourd'hui pour la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Dans son discours, Michel BOUVARD a essentiellement traité des lois-cadres, pivot du projet de loi, dont l'objectif est d'assurer l'équilibre des comptes publics, dans un horizon pluriannuel minimum de 3 ans. **Concrètement, les lois-cadres détermineraient, pour chacune des années de la programmation, le montant maximum des dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale, ainsi que l'enveloppe nouvelle des prélèvements obligatoires** (montant net des baisses ou des hausses d'impôts et de prélèvements sociaux). En ce sens, elles devraient permettre de voter une date de retour à l'équilibre des finances publiques, et d'établir clairement l'effort à réaliser sur une période donnée.

Michel BOUVARD a également insisté sur le fait que le texte de loi proposé ne fixait pas d'objectifs rigides, comme chez nos voisins allemands, qui contraindraient les majorités futures. Il pose simplement les principes d'un encadrement volontaire de l'évolution de nos finances publiques. Les lois-cadres permettraient de proposer une trajectoire, mais leur contenu reflètera les priorités voulues par le législateur.

L'importance de l'universalité du projet de loi se traduisant par le monopole des lois de finances en matière fiscale, a également été évoquée par le député. **En effet, il est essentiel que les lois de**



finances offrent une vision consolidée de la dépense et des recettes publiques, en rompant notamment avec les mécanismes dans lesquelles les

recettes votées sont ensuite sapées par l'adoption de textes divers, créant des dépenses, ou affectant des recettes aux opérateurs de l'Etat*. Les opérateurs ne devraient ainsi plus échapper, comme cela est parfois le cas, aux textes financiers et au contrôle du Parlement.

Saisissant l'occasion du débat sur ce projet de réforme constitutionnelle, Michel BOUVARD est également revenu sur la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales lors de transferts de charges, thème sur lequel le député a dernièrement déposé une proposition de loi (n°3364).

En effet, si la maîtrise des finances publiques ne se limite pas à celle de l'Etat et doit toucher les collectivités territoriales, encore faut-il que l'Etat soit irréprochable à leur égard.

En ce sens, dès lors qu'un transfert de charges est voulu par l'Etat, celui-ci se doit d'en assumer le coût et de fournir aux collectivités les moyens correspondants ■

* Les opérateurs de l'Etat sont des organismes juridiquement distincts de celui-ci, et dont il se sert pour mettre en œuvre sa politique. Parmi les plus connus figurent Pôle Emploi, l'ONF (Office National des Forêts) ou encore l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Les travaux législatifs de votre député

Le 12 juillet dernier, Michel BOUVARD, ainsi que Jean-Pierre BRARD, Thierry CARCENAC et Charles de COURSON, députés membres de la mission d'information sur la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (MILOLF), déposaient le **rapport d'information n°3644 sur les décisions d'attribution des moyens budgétaires de l'Etat**. L'objectif de ce rapport est de dresser un bilan critique sur la manière dont la préparation du budget de l'Etat, l'examen des lois de finances, et le contrôle budgétaire et financier ont été mis en place depuis le vote de la LOLF, le 1^{er} août 2001*. Il s'agit ensuite, à partir de ce bilan, « d'en tirer des enseignements pour formuler des

propositions qui pourront utilement être mises en œuvre dans le cadre de la prochaine législature ».

Ce rapport technique aboutit à 38 propositions concrètes, visant à améliorer l'efficacité de la gestion des comptes publics, à renforcer leur transparence, ainsi que le contrôle et l'implication du Parlement en matière budgétaire. A titre d'exemple, la proposition n°11 préconise d'« évaluer et [de] justifier dans les documents budgétaires, la pertinence des cinq dépenses fiscales les plus importantes de chaque programme » ; la proposition 23 conseille de « prohiber, par une circulaire du Premier Ministre, les pratiques de « fléchage des crédits » déconcentrés depuis le niveau central » de

l'Etat, tandis que la proposition 29 suggère de « faire une plus large place aux députés non membres de la commission des finances dans le cadre des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle ».

* La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est la première véritable réforme des règles budgétaires de l'Etat, qui n'avaient pas changées depuis 40 ans. L'objectif de cette loi était de permettre une gestion plus démocratique et plus efficace de l'argent public, à travers une nouvelle architecture budgétaire, en identifiant des missions (travail, logement, etc.), des programmes et des actions concrètes pour les réaliser. La LOLF rompait en ce sens avec l'ancien système dans lequel les crédits de l'Etat étaient présentés par ministère et par nature de dépenses, ce qui ne permettait pas d'avoir une vision claire des moyens dédiés aux politiques publiques choisies, ni des finalités poursuivies.

L'Assemblée consacre deux séances par semaine aux questions au Gouvernement, le mardi et le mercredi après-midi, de 15 heures à 16 heures. Le thème des questions n'est pas communiqué aux ministres. Le temps disponible par intervenant est fixé à 2 minutes, et une quinzaine de questions peuvent donc être posées en séance.

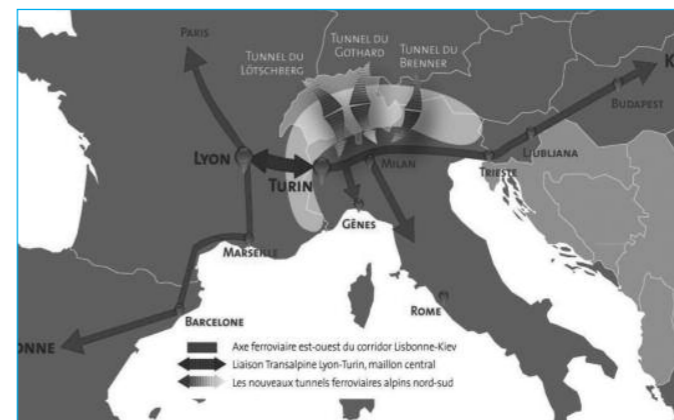
Question de Michel BOUVARD à Thierry MARIANI, Secrétaire d'Etat chargé des transports au sujet de la liaison ferroviaire Lyon-Turin (Question n°1438)

« Vingt ans après l'accord de Viterbe entre la France et l'Italie, qui avait décidé de réaliser cette liaison, dix ans après le traité de Turin, l'Europe a financé 50 % des études préliminaires et des travaux, soit 700 millions d'euros pour 9 kilomètres de galerie creusés en secteur français. L'Europe s'est également engagée pour la deuxième tranche de financement, c'est-à-dire le tunnel de base entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse : 57 kilomètres pour 30 % de subventions, 672 millions d'euros de financement, permettant 2,9 milliards d'euros de travaux.

La condition pour le maintien et le versement de ces fonds, est qu'ils soient engagés d'ici à la fin de la campagne budgétaire actuelle de l'Union européenne, qui s'achève en 2013, et que la France et l'Italie aient donné des preuves concrètes de leur détermination à réaliser le tunnel de base.

Le commissaire KALLAS a fixé trois conditions. La première est que les travaux débutent sur le versant italien à la Maddalena, ce qui est le cas depuis quelques heures. La deuxième est un avenant au traité de Turin de 2001 pour la définition de l'opérateur. La troisième concerne la répartition du financement du tunnel de base entre la France et l'Italie.

Le tunnel de base coûte, pour la partie française, moins cher que le TGV Bretagne ou que la liaison Tours-Bordeaux, et il



Carte du Lyon-Turin.

présente un intérêt stratégique pour tout le Sud de l'Europe, pour consolider les échanges avec l'Italie du Nord, qui est l'une des régions les plus dynamiques du continent, et pour consolider la région Rhône-Alpes. Monsieur le Secrétaire d'Etat, le Président de la République, venu à Chambéry pour le cent cinquantième anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, a déclaré : « La France sera au rendez-vous du calendrier. » Pouvez-vous nous le confirmer ? »

Réponse de Thierry MARIANI, Secrétaire d'Etat chargé des transports :

« Monsieur le député, je vous confirme l'engagement constant de la France et de l'Italie à faire aboutir ce projet, en dépit des nombreuses difficultés de l'opération, car c'est un dossier majeur pour le Grenelle de l'environnement. Vous le savez, la France a poursuivi les études préliminaires avec méthode et détermination.

Ce travail a porté ses fruits, puisque la partie commune internationale a été déclarée d'utilité publique sur le territoire

français le 7 décembre 2007. Mais la future liaison internationale ne prendra tout son sens que si les accès sont également réalisés. Ainsi que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'a confirmé, les services de l'Etat ont pour mission de lancer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur les accès du côté français : cela se fera le plus rapidement possible, en toute hypothèse avant la fin de l'année.

Je connais les craintes qui se sont exprimées sur ce projet et sur la perte possible de soutien de l'Union européenne. J'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises tant mon homologue italien Altero MATTEOLI que le vice-président de la Commission européenne, Siim KALLAS. La Commission a programmé plus de 700 millions d'euros d'ici à 2013. Nous sommes en contact permanent avec les autorités européennes pour nous assurer que les conditions de délais posées par la Commission sont bien remplies [...].

D'autre part, il faut que nos deux pays s'entendent sur les conditions de financement de cet ouvrage. À la suite de la concertation et des demandes formulées par l'Italie à la fin de 2010, le projet a connu diverses modifications. Celles-ci ne doivent pas remettre en cause les équilibres de financement entre la France et l'Italie, car c'est bien le franchissement des Alpes que nous voulons réaliser pour relier nos deux pays par une liaison ferroviaire. Sachez que la France et le Gouvernement entendent fermement aller jusqu'au bout pour réaliser ce projet » ■

Les questions écrites de votre député



L'Assemblée Nationale : cœur du débat législatif.

Retrouvez les questions écrites de Michel BOUVARD, ainsi que l'ensemble de ses travaux parlementaires (propositions de lois, amendements, etc) sur le site de l'Assemblée nationale sur www.assemblee-nationale.fr

Michel BOUVARD a interrogé monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la

ruralité et de l'aménagement du territoire, sur le coût des mesures engagées dans le département de la Savoie en raison de la présence du loup, (Question n°104694) : Le comité régional de programmation des crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) a mis en évidence dernièrement un total dépensé au titre de la protection contre les grands prédateurs, en clair le loup, de 990 443 euros dont 494 895 euros pour le seul FEADER.

Alors que dans le même temps les crédits pour la mécanisation en montagne se montent seulement à **313 000 euros** dont **5 000** par le FEADER, et ceux pour la modernisation des bâtiments d'élevage au niveau de l'État à **187 173 euros** et **318 872 euros** au titre du FEADER. Il constate donc que du fait des dépenses liées à la présence du loup, le soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage repose dorénavant essentiellement sur le Conseil général de la Savoie qui en est de loin le premier financeur avec **573 168 euros**.

La montagne se trouve donc doublement pénalisée, par la présence du prédateur d'une part, et d'autre part, par le fait de devoir compter principalement sur elle-même pour compenser les surcoûts d'investissement de son agriculture. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il envisage prendre pour revenir à une meilleure solidarité dans la prise en charge.

RÉPONSE de Bruno LE MAIRE, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire:

Le loup est une espèce strictement protégée au titre de la convention de Berne et de la directive n° 92/43/CEE dite « directive habitats » et l'État est garant de la pérennité de l'espèce sur son territoire. Un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour protéger les troupeaux contre la prédation, notamment à travers le dispositif intégré en faveur du pastoralisme, qui contribue au financement par l'État et le FEADER des différents dispositifs de protection. Pour le département de la Savoie, le montant des crédits engagés par l'État et le FEADER en 2010 est de **990 443 euros**.

Concernant la mécanisation en montagne et la modernisation des bâtiments d'élevage, le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) est une aide aux investissements destinée aux exploitations agricoles, dont les modalités d'application sont fixées au plan régional sur la base d'un cadrage national. Le cadrage national prévoit des majorations différenciées de l'aide pour les

exploitations situées en zone de montagne et haute montagne. La ligne de crédit dédiée à ce dispositif est gérée de façon totalement indépendante de celle du dispositif intégré en faveur du pastoralisme. Les crédits destinés au PMBE, engagés par l'État depuis le début de la programmation au titre du plan de développement rural hexagonal, représentent **2,03 millions d'euros**. [...] En tout état de cause, le financement par l'État des mesures de protection des troupeaux contre les attaques causées par le loup ne vient pas concurrencer les autres dispositifs d'aide à l'élevage, et notamment le plan de modernisation des bâtiments. En effet, la mesure de protection des troupeaux relève de l'axe 3 du programme de développement rural hexagonal, le PMBE relevant quant à lui de l'axe 1. Or ces axes sont « étanches » : la répartition régionale des crédits s'effectue de manière indépendante pour chaque axe ■

sur une offre complémentaire. Il s'agit d'assurer le rayonnement de la station de Saint-François, moteur du développement touristique du Val Bugeon, sur les territoires voisins ;

- Contrat de station moyenne à Valloire : la station souhaite améliorer de façon qualitative son offre touristique, tout en maintenant son image de « station-village ». **500 000 euros** seront dédiés au projet de réhabilitation de la base de loisirs.

- Contrat de stations moyennes de l'Arvan Villards. Une subvention de **200 000 euros** a été attribuée à la commune de Villarembert pour les travaux de restructuration du cœur de station du Corbier.

Aide à l'agriculture :

Le Conseil général soutient les agriculteurs savoyards dans l'acquisition de matériels. Ainsi, la commission permanente du 29 juillet a procédé à la répartition de

248 810 euros de subventions et **21 842 euros** d'avances remboursables sans intérêts, au profit des sociétés coopératives agricoles. Le Conseil général a décidé de soutenir les exploitants agricoles confrontés à la sécheresse de ce printemps, et obligés d'acheter de la paille, en prenant en charge, à hauteur de **100 000 euros**, le coût du transport des 5000 tonnes de paille commandées à des agriculteurs de la Marne ■

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

PARMI LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Celle-ci se réunit tous les quinze jours pour mettre en œuvre les politiques du Conseil général dans le cadre des délégations reçues. Michel BOUVARD, Pierre-Marie CHARVOZ et Rozenn HARS, vice-présidents du Conseil, y siègent.

Voirie départementale

Le Conseil général a en charge l'entretien et l'amélioration du réseau routier départemental. Il consacre à ces travaux plus d'un quart de son budget d'investissement, soit **39,5 millions d'euros pour 2011**, avec notamment :

- **730 000 euros** pour l'aménagement du carrefour de la RD 902 et la RD 215 A à Saint-Martin-d'Arc ;
- **3 100 000 euros** pour les travaux de calibrage de chaussée à « La Brévière », sur la RD 926 à Fontcouverte ;
- **443 742 euros** pour la reconstruction du pont Coisetan sur la RD 9323, aux Molettes.

Le Conseil général intervient également dans le cadre des aménagements de sécurité sur routes départementales. **1 363 773 euros** sont consacrés à ces travaux :

- **36 000 euros** à Albiéz Montrond pour la sécurisation et l'aménagement dans la traversée du chef lieu ;
- **27 000 euros** à Chambéry Métropole pour l'aménagement du carrefour giratoire du Maupas à Cognin ;
- **33 000 euros** à Les Marches pour l'aménagement de la sécurité dans la

traversée de Saint-André ;

- **31 000 euros** à Chamoux-sur-Gelon, pour l'aménagement dans la traversée de Villard-Dizier ;
- **32 000 euros** à Valloire pour l'aménagement de la traversée du hameau des Verneys.

La Commission permanente du 17 juin a également procédé à la répartition du crédit de réserve **d'un million d'euros destiné aux travaux urgents de remise en état des routes départementales à réaliser après l'hiver**.

Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables :

Le Conseil général de la Savoie a décidé de soutenir la politique mise en place au niveau national pour soutenir et promouvoir les travaux d'isolation entrepris par les particuliers dans leur habitat, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables dans les modes de chauffage. Ainsi, la commission permanente du 8 juillet a procédé à la répartition des crédits suivants :

- **269 585 euros** au titre de l'efficacité énergétique (travaux d'isolation des murs, planches, ouvertures) ;

- **10 718 euros** au titre du plan solaire (production d'eau chaude sanitaire et système de chauffage) ;
- **18 047 euros** au titre du plan bois.

Amélioration des logements :

La Commission permanente du 8 juillet a réparti **304 849 euros** d'aides en faveur des propriétaires de logements et des logements locatifs. **Ces aides ont concerné 111 logements et généré un volume de travaux de plus de 3 072 000 euros, directement injectés dans l'économie savoyarde.**

Soutien au tourisme :

Cette Commission permanente a décidé d'approuver la passation d'un contrat de station moyenne avec le SIVOM de Saint François-Longchamp/Montgellafrey et avec la commune de Valloire :

- Contrat de station moyenne du Val Bugeon. Le Val Bugeon est formé de 3 entités touristiques : la station de Saint-François-Longchamp, le secteur du Grand Coin, et le versant sud du Massif de La Lauzière. L'objectif du contrat est de renforcer l'attractivité touristique du territoire, en se basant

PIERRE-MARIE CHARVOZ

Vice-président du Conseil général, suppléant de Michel BOUVARD et conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, maire de Saint-Jean-de-Maurienne



Pierre-Marie CHARVOZ.

LA JEUNESSE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Constatant le manque de connaissance des jeunes, du milieu montagnard qui les entoure, le Conseil général de la Savoie a mené une politique volontariste pour initier de nombreux dispositifs favorisant la découverte de la montagne et des sports qui lui sont associés, par les collégiens.

Dès 2005, le Plan ski a été lancé, encourageant la pratique des sports d'hiver. Chaque année, plus de 3 000 élèves en bénéficient. Au-delà des sorties scolaires, il s'agit d'inciter ces jeunes à découvrir et profiter davantage du milieu naturel, propice aux sports de glisse. Après le ski alpin, le Plan ski s'est étendu à la pratique du ski de fond.

A Saint-Jean-de-Maurienne, la municipalité a souhaité que la découverte du ski se fasse dès le plus jeune âge. Des partenariats ont été conclus avec les stations du domaine des Sybelles, les loueurs et les écoles de ski pour permettre aux enfants des écoles de débiter le ski ou de se perfectionner.

En 2010, considérant l'importance de décliner un volet estival, le Département a mis en place l'opération « Collégiens à la montagne ». Plusieurs classes ont réalisé des randonnées, avec une nuit en refuge, tant dans le but de diversifier les pratiques sportives que de se réapproprier la culture montagnarde. Vice-président délégué à l'éducation, aux sports, à la jeunesse et à l'animation, mes missions ont été élargies cette année à la culture. Là aussi, il est nécessaire que le Conseil général de la Savoie s'implique pour faciliter l'accès des jeunes à la culture.



A Saint-Jean-de-Maurienne, des rencontres entre des écoliers et des professionnels du cinéma ont lieu depuis un an. Les enfants découvrent ainsi les métiers du monde de la culture. En collaboration avec les organisateurs du festival FestiValloire, des courts-métrages imaginés et préparés par les enfants des écoles avec le soutien de professionnels seront présentés lors de la prochaine édition du festival.

En s'appuyant sur l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) DIAPASON, le Conseil général de la Savoie met en œuvre de son côté le

schéma départemental de développement des enseignements artistiques, avec un but très clair : permettre l'accès du plus grand nombre à la culture. Des dispositifs sont ainsi imaginés en lien avec l'Éducation Nationale pour les établissements scolaires, avec comme objectifs principaux : favoriser l'accès de tous les jeunes aux pratiques artistiques, permettre la découverte et le croisement de différents domaines artistiques, faciliter la démarche de création par les jeunes ■



ROZENN HARS

Vice-présidente du Conseil général, conseillère générale du canton de Lanslebourg et vice-présidente de la commission permanente du Comité de massif des Alpes



Rozenn HARS, une femme au service de l'action sociale du Département.

Dans ce numéro, nous avons interrogé Rozenn HARS, vice-présidente du Conseil général en charge de la vie sociale, sur la politique sociale du département et sur ses répercussions dans la circonscription :

« La politique sociale du Conseil général de la Savoie est en constante évolution, soit par application des lois votées par nos députés, soit à travers les décisions volontaristes de notre assemblée départementale. Mais toujours, l'ambition affichée est de proposer aux savoyards **des services de proximité** et de **qualité**, répartis sur l'ensemble du département. Par choix politique de notre majorité, notre action sociale se veut **dynamique** dans le soutien, l'aide et l'accompagnement de tous les publics (jeunes, familles, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés de vie ou économiques) qui caractérisent le **Vivre ensemble**, loin de l'assistanat dont on connaît les limites. Grâce à la présence des services sociaux dans chacun de nos territoires, nous tendons vers une action plus efficace car plus proche des besoins réels et mieux adaptée aux caractéristiques de chaque partie du département. **Pour la circonscription, l'éloignement, les grandes distances, la saisonnalité, sont bien pris en compte dans nos réponses aux difficultés sociales.**

Quelques exemples de l'application de la politique départementale sur la circonscription :

En 2009, le Conseil général lance une nouvelle politique de soutien à la création de places d'accueil des jeunes enfants. Environ 300 places ont été créées en Savoie, dont

presque 140 dans les communes de la circonscription. Le nombre de projets en préparation démontre l'importance de cette action pour l'épanouissement des familles, l'accès à l'emploi et l'attractivité des communes.

Le schéma départemental 2005-2011 en faveur des personnes âgées a permis la création de 1080 places médicalisées (la totalité des places sera disponible d'ici fin 2013) et le renforcement des services d'aide à domicile.

L'engagement financier du Département a répondu à 2 objectifs prioritaires : garder des services et des établissements de proximité (presque tous les cantons de la circonscription sont concernés par 270 places supplémentaires, plus les 89 places de Chambéry sud), et alléger le reste à la charge des résidents d'EHPAD. La gestion avisée des finances départementales et une politique active en faveur de l'économie permettent au Département d'avoir les ressources suffisantes pour maintenir un engagement fort en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour progresser activement dans l'accompagnement des personnes en grandes difficultés, une expérimentation a lieu en partenariat avec l'Etat et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne avec un groupe de volontaires d'allocataires du RSA. Pour ces personnes que des problèmes de santé empêchent de trouver un emploi classique, assurer quelques missions pour la collectivité locale permet de garder un lien avec notre monde ordinaire, gage de cohésion sociale et de dignité.

L'efficacité de notre action sociale tient surtout à la vigilance de mes collègues élus pour lutter contre les fraudes et les abus, à leur bonne connaissance des situations de chacun pour trouver, si possible, des réponses personnalisées et au travail concerté que nous menons ensemble » ■

L'Université de Savoie renforce sa collaboration avec ses partenaires chinois

Durant ses 7 années à la présidence du Massif des Alpes, Michel BOUVARD avait initié un partenariat avec la Province du Sichuan en Chine. Dans le prolongement de cette convention, plusieurs types de relations bilatérales ont pu se développer avec les institutions chinoises.

C'est ainsi que du 15 au 21 mai, une délégation de l'Université de Savoie s'est rendue à Chengdu, dans la Sichuan, pour finaliser des collaborations amorcées en 2008 avec deux établissements : le Chengdu Vocational and Technical College (CDVTC) et le Chengdu Institute Sichuan International Studies (CISISU).



Le « Vocational and Technical College » de Chengdu, Province du Sichuan, Chine.

L'objectif de cette visite était de valider un partenariat avec le CISISU permettant à 20 étudiants chinois de venir effectuer leur 3ème année de licence « Tourisme » à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Savoie Mont-Blanc de l'Université de Savoie, à la rentrée 2011.

Quant au partenariat avec le CDVTC, établissement pilote en matière de tourisme en Chine, comprenant plus de 5000 étudiants, il vise à développer l'enseignement du français et à faciliter des coopérations de formation. Un forum bilatéral sur le tourisme rural est en outre prévu au printemps 2012 à Chengdu.

Cette coopération universitaire sino-française dans le secteur du tourisme bénéficiera sans doute au développement des relations économiques et touristiques entre les départements de Savoie et de Haute Savoie, et la Province du Sichuan ■

CHRISTIAN ROCHETTE

Président du Syndicat de Pays de Maurienne, conseiller régional président des maires de Savoie et maire de Saint-Rémy-de-Maurienne



Christian ROCHETTE.

Christian ROCHETTE prend la parole dans ce numéro sur deux points dont la compétence revient pour tout ou partie à la Région Rhône Alpes : **les transports, à travers le TER Rhône Alpes, et la gestion des risques naturels (inondations, éboulements, etc.)** :

« Concernant les transports, et plus particulièrement le TER, après une année 2010 difficile pour les usagers du Gelon, du Coisin et de la Maurienne, les nouvelles concernant la prise en compte de leurs demandes, suite au comité de ligne du 8 mars 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne (qui a finalement été remis sur pied après des mois d'atermoiements), restent fort imprécises.

Des trains TER s'arrêteront-ils à nouveau à Epierre, Aiguebelle et Chamousset, le matin, en période de pointe ? Les horaires quotidiens seront-ils recalés, ainsi que le demandent les utilisateurs, afin de mieux satisfaire leurs besoins ? Les correspondances TGV-TER seront-elles enfin améliorées ? Un panneau d'information pourra-t-il être installé en gare de Saint-Avre ? Les transports des week-ends pourront-ils être complétés et réexaminés entre Chambéry et Modane, afin de favoriser la mobilité vers ou depuis la Maurienne ?

Autant de questions et demandes des usagers auxquelles nous n'avons pas encore de réponses...

Pour rappel, la gestion des TER est une compétence de la Région. Celle-ci, en tant que cliente de la SNCF et de RFF, devrait pouvoir exiger, dans ses négociations, qu'un service correct soit offert aux utilisateurs... encore faut-il en avoir la volonté...

Alors que nous tentons, dans le cadre des politiques publiques, de minimiser l'usage de véhicules individuels et de favoriser l'attractivité du territoire, pour que des familles, travaillant dans les zones économiques voisines de la vallée (Combe de Savoie, bassin chambérien, Isère) puissent s'y installer, la Région devrait pouvoir nous accompagner dans cette démarche, en améliorant le service TER. Or, l'attitude de la majorité régionale est la suivante : se défaire en disant « c'est la faute de l'Etat ».

La seule action significative de la part de la majorité régionale a été de faire voter 2 millions de crédits supplémentaires pour les transports collectifs, comme si les dizaines de millions déjà investis chaque année avaient été sans effets sur les négociations. De ce fait, notre groupe s'est abstenu du vote, et considère que la convention entre la Région et la SNCF doit être rigoureusement appliquée, et qu'elle suffirait dans ce cas, à obtenir un meilleur service.

Concernant, la gestion des risques naturels, nous nous réjouissons tout d'abord de l'obtention par le SPM du 2ème Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), qui permettra au syndicat de continuer et de renforcer son programme de lutte contre les inondations en Maurienne.

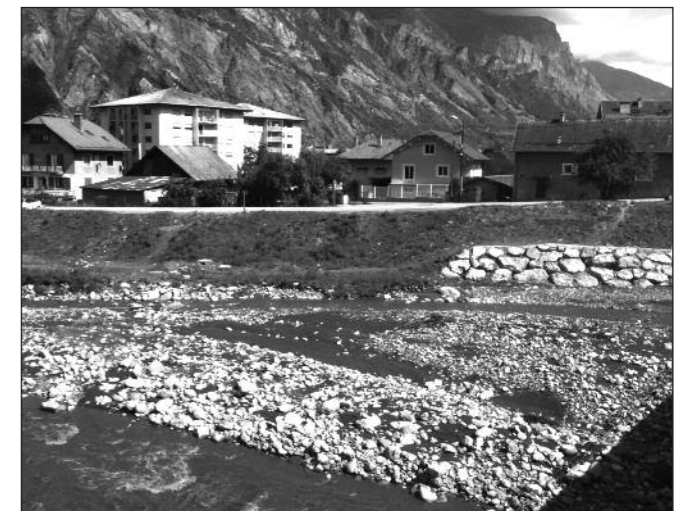
Ainsi, si l'Etat reste impliqué dans la gestion des risques sur le territoire, la Région semble s'en désengager, puisque la ligne budgétaire dédiée n'est plus mobilisable, le vice-président en charge du dossier indiquant, après des mois, que les critères d'attribution devraient être revus, que des nouveaux dossiers ne pouvaient être acceptés...

En revanche, nous avons connu de nombreuses visites inaugurales et coûteuses lors de l'installation du Conseil régional sur les berges du Rhône, chez monsieur COLLOMB, heureux maire de Lyon, qui récupère la manne !

Je suis intervenu sur l'ensemble de ces sujets qui concernent la vie quotidienne des habitants (desserte TER, etc.), sur lesquels nous nous devons d'être vigilants.

Lors de nombreuses visites et réunions, j'ai pu apprécier le travail effectué au jour le jour par le député, et je veux ici saluer son inlassable activité.

Enfin, je donne rendez-vous à tous les élus à la rencontre prévue à la Foire de Savoie à Chambéry, avec le Président des Maires de France, Jacques PELLISSARD, qui nous fait l'honneur de sa participation aux travaux que je conduirai le 10 septembre au matin au Centre des Conventions de Chambéry » ■



L'Arvan à Saint-Jean-de-Maurienne.

Economie : Savoie Sauvegarde a soutenu 62 chefs d'entreprises en 2010

Accompagnée par la Caisse des Dépôts et Consignations, dont Michel BOUVARD est président de la Commission de Surveillance, l'association Savoie Sauvegarde, créée en 2007 par Philippe PIOT, alors président du Tribunal de Commerce de Chambéry, a accompagné 62 entrepreneurs en 2010 pour les aider à faire face à leurs difficultés. Il s'agit pour l'essentiel de sociétés du BTP, de l'artisanat, du commerce, des services à la personne, comptant de 0 à 5 salariés, et ayant moins de 5 ans.



Cette association, unique en France, dont les partenaires sont entre autres la Caisse des Dépôts, l'Agence économique de la Savoie, le Conseil général, le Tribunal de Commerce, la Préfecture, BTP Savoie, etc., a pour objectif la sauvegarde des entreprises savoyardes en difficultés.

Savoie Sauvegarde accueille chaque semaine de manière gratuite et confidentielle, des entrepreneurs en situation difficile, et met à leur disposition un comité d'Entr'Aide composé de professionnels du droit et de la finance, et d'entrepreneurs, tous bénévoles, dont le rôle est d'écouter, de conseiller et de mobiliser toutes les ressources possibles pour aider ces chefs d'entreprises.

Afin de faire face à la crise, l'association avait mis en place une cellule spéciale entre avril 2009 et octobre 2010. 40 entreprises ont bénéficié de son soutien durant cette période. Le Tribunal de Commerce, partenaire clé de l'association, est quant à lui intervenu auprès de 112 entreprises.

Les procédures de soutien aux entreprises de Savoie Sauvegarde (Entr'Aide) et du Tribunal de Commerce (Mandat Ad'Hoc) auront permis de sauvegarder 453 emplois entre 2009 et 2010.

Jean-Pierre HUGUENIOT, nouveau président de Savoie Sauvegarde depuis janvier 2011, note une amélioration du climat économique dans le département, avec un retour à la normale de l'activité de l'association en 2011.

Savoie Sauvegarde a décidé cette année de créer un fonds dédié à aider ponctuellement les entreprises ayant des problèmes passagers.

Pour en savoir plus : <http://www.savoiesauvegarde.fr> ■



Inauguration du Cleanspace : plate-forme innovante de fabrication de cristaux de synthèse à Alpespace



Le bâtiment Cleanspace à Alpespace.

Le 18 juillet dernier, Robert CLERC, président de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), Claude BLANCHET, directeur interrégional Centre-Est de la Caisse des Dépôts (CDC) et Michel BOUVARD, député de la Savoie, président de la Commission de Surveillance de la CDC, et membre du Conseil d'orientation stratégique d'OSEO, ont inauguré, en présence de la présidente du parc d'Activité d'Alpespace, la plateforme technologique Cleanspace, dédiée à la fabrication de cristaux de synthèse.

La SAS et la CDC ont apporté **1,5 million d'euros** pour le rachat du bâtiment situé à Alpespace, via une SCI, composée de la SAS (51%) et de

la CDC (49%). Le bâtiment comprend 7000 m² de salles blanches, des bureaux et locaux techniques. Le Cleanspace est désormais prêt à recevoir la plateforme nano-cristaux, Cristal Innov*.

Michel BOUVARD a eu l'occasion de suivre ce projet dès l'origine, en menant les négociations pour obtenir l'accord des partenaires bancaires propriétaires du bâtiment, édifié il y a 7 ans pour la société Impact, pour un montant de **12 millions d'euros**, bâtiment qui ne fut jamais occupé, en raison d'un retournement du marché de la téléphonie en mars 2000. Il a ensuite joué un rôle déterminant dans l'intervention du groupe CDC, principal opérateur du projet, puisque outre son intervention directe, il convient de rappeler que la CDC est actionnaire de la SAS.

Une première implantation significative est prévue avec l'entreprise Acerde, « jeune entreprise innovante », et lauréate de divers prix et concours, qui va implanter une activité d'anodes, créant 40 à 60 emplois d'ici 3 à 5 ans. Cette entreprise bénéficie de l'aide du Fonds de réindustrialisation, créé à l'initiative du Président de la République, et du soutien de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) et d'OSEO, dossier suivi là aussi par le député ■

*Voir l'article consacré à Cristal Innov dans le n°154 d'avril 2011 de Savoie d'Aujourd'hui.

DANS LA CIRCONSCRIPTION



L'entreprise Métaltemple, aux portes de Saint-Michel-de-Maurienne.

Photo : le Dauphiné Libéré.

Métaltemple : Investissement de 10 millions d'euros du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA)

Le 13 juin dernier, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA), annonçaient un investissement de 10 millions d'euros du FMEA au capital de Métaltemple.

Dès la création du FMEA, mis en place à l'initiative du Président de la République pour structurer la sous-traitance de la filière automobile durement affectée par la crise, Michel BOUVARD a attiré l'attention de ses dirigeants sur l'intérêt d'intégrer Métaltemple dans les démarches conduites dans le secteur de la fonderie. Il a ensuite personnellement suivi ce dossier comme parlementaire,

Président de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts, dont le FSI est une filiale, et à ce titre, en tant que membre du Comité d'investissement du FSI.

Sans oublier le poids des réductions d'emplois auquel il a malheureusement fallu procéder pour adapter les effectifs à l'évolution de la production avant cette augmentation de capital, Michel BOUVARD se réjouit de ce dénouement qui permet d'assurer la pérennité de l'entreprise et de lui redonner des perspectives de développement, en partenariat avec les constructeurs.

Afin de favoriser la reprise d'activité et de redonner confiance aux clients, les créanciers de Métaltemple, au premier rang desquels l'Etat et PSA, avaient déjà abandonné les sommes dues par l'entreprise.

Ce partenariat avec le FMEA a pu également se faire grâce à la responsabilité d'une part de G. COLLA, principal actionnaire de l'entreprise et d'autre part, des organisations syndicales qui ont eu une attitude responsable pendant la période difficile traversée par l'entreprise.

Cette recapitalisation met un terme à une longue période d'incertitude pour les familles des salariés et pour la vallée de la Maurienne. Michel BOUVARD n'oublie pas qu'au delà de ce dossier, il reste maintenant à pérenniser l'avenir d'une autre entreprise essentielle pour l'avenir de la vallée : Rio Tinto Alcan ■

INAUGURATIONS

Plusieurs inaugurations ont marqué le début de l'été auxquelles ont participé les élus de la majorité. Pour le député présent, c'est comme pour les maires des communes, l'aboutissement de dossiers qu'il a fallu concevoir, dont il a fallu mobiliser les financements, avant d'en engager la réalisation. Ils traduisent le dynamisme de la circonscription, ainsi que la présence du Conseil général et de l'Etat dans le financement du développement local.

Inauguration du centre de secours de Valloire

Michel BOUVARD a participé, comme vice-président aux finances du Conseil général, le 1^{er} juillet 2011, à l'inauguration du centre de secours de Valloire et des travaux de restructuration de la salle polyvalente attenante.

Ce programme, d'un montant de **1,360 million d'euros** pour le centre de secours, a été subventionné à hauteur de 50% par le Conseil général, dans le cadre de sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), et de **99 000 euros** pour la salle polyvalente sur un montant de travaux de **1,1 million d'euros**.

Le Conseil général a consacré **25 millions d'euros** cette année au financement du SDIS, **24,2 millions d'euros** en fonctionnement, et **0,8 million d'euros** en investissement. Dans notre circonscription, les centres de secours de Saint-Sorlin d'Arves, de Saint-Rémy-de-Maurienne et de Villarembert-Le-Corbier ont déjà été réhabilités ou reconstruits. Après celui de Valloire, ceux de Montmélian et Modane ont fait l'objet de décisions de reconstruction, les premiers crédits étant engagés ■



Christian GRANGE, Maire de Valloire, coupant le ruban inaugurant le nouveau centre de secours de Valloire, entouré à sa gauche de Michel BOUVARD et à sa droite, du président du SDIS, François RIEUX.

Inauguration de la restauration du télégraphe Chappe de Saint André



Le télégraphe Chappe du Plan de l'Ours de Saint André.

Le 24 juin, aux côtés de Christian CHIALE, maire de Saint-André, Michel BOUVARD participait à l'inauguration de la restauration du baracon du Télégraphe Chappe au lieu dit du Plan de l'Ours à Saint-André. Ancêtre des réseaux de télécommunication modernes, le télégraphe, inventé par Claude CHAPPE, reliait Paris à Milan et Lyon à Turin.

La ligne Lyon-Turin comptait 33 postes dont celui de Saint-André. C'est le bénévole de l'association des Moulins, animée par Claude CHARPIN, qui est à l'origine de ce sauvetage. Une subvention de 34 000 euros du Conseil général a contribué à ce projet de 70 000 euros.

Un autre baracon est actuellement en cours de restauration à Sollières-Sardières, avec l'association du patrimoine de Sollières-Sardières ■

Inauguration de l'école maternelle d'Aiguebelle

Michel BOUVARD était également présent le 24 juin, aux côtés d'Hervé GENON, maire d'Aiguebelle, et du Président du Conseil général, Hervé GAYMARD, à l'inauguration de l'école maternelle du Parc.

Le Conseil général, qui consacre un budget important chaque année, en dehors de ses compétences, à l'enseignement scolaire, a apporté **257 000 euros** de subvention à ce programme, complété par une subvention prenant en compte des normes énergétiques supérieures à celles en vigueur, de **30 000 euros**, soit un total de **287 000 euros** de financement.

Après la création de la halte garderie, celle de l'école du parc symbolise le renouveau démographique du canton d'Aiguebelle, qui avait connu un déclin démographique marqué dans les années 1980.

L'arrivée de jeunes ménages s'accompagne aussi de la requalification des zones d'activités industrielles, comme celle de La Pouille, ou l'extension de la zone Arc-Isère commune aux cantons d'Aiguebelle et de Chamoux-sur-Gelon ■



Les jeunes élèves chantant une chanson d'inauguration pour leur nouvelle école sous les regards d'Hervé GENON, maire d'Aiguebelle, Michel BOUVARD et Hervé GAYMARD, Président du Conseil général.

Inaugurations à Montmélian

Michel BOUVARD a participé, le 25 juin, aux inaugurations de l'immeuble le Sénéchal, rénovation dans le centre historique de Montmélian, et de la rénovation de l'espace François MITTERRAND.

L'immeuble le Sénéchal, qui comporte 13 logements locatifs sociaux a été rénové par l'OPAC de la Savoie, dont le Conseil général est collectivité de rattachement.

Le Conseil général a apporté une subvention de **195 000 euros** pour cette opération, et l'Etat, **62 000 euros**, permettant la réalisation des logements sociaux (sept T2 ; cinq T3 et un T4).

La Ville de Montmélian a acquis les locaux commerciaux au rez-de-chaussée, mis à disposition d'une commerçante et d'une personne en profession libérale.

La Caisse des Dépôts apporte à l'ensemble de l'opération un prêt sur fonds d'épargne de **844 000 euros**.

A cette occasion, le député a rappelé le rôle du Livret A dans le financement du logement social, et s'est félicité que l'action conduite par la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts, avec le soutien des parlementaires, ait conforté le niveau de collecte permettant d'assurer ces financements.

La rénovation des salles de réunion de l'espace François MITTERRAND, conduite par la commune, a bénéficié d'une subvention du Conseil général, et d'une subvention du Ministère de l'Intérieur.

A cette occasion, les élus ont également visité le chantier d'un programme d'accession à la propriété de 50 logements en accession et de 20 logements locatifs construits par l'OPAC de la Savoie. Il s'agit du projet « Chavort », qui sera livré en deux tranches, fin 2011 et fin 2012 ■



Visite du chantier du Chavort à Montmélian.

Photo : OPAC de la Savoie

Inauguration des équipements du Plan d'eau des Hurtières

Aux côtés du maire de Saint-Alban-d'Hurtières, Dominique MARTIN, et de Christian ROCHETTE, conseiller régional et président du Syndicat de Pays de Maurienne, Michel BOUVARD a participé à l'inauguration des aménagements du plan d'eau des Hurtières le 1^{er} juillet dernier (bâtiment abritant un restaurant et une salle pédagogique ; parking, clôtures, éclairages, aire de pique-nique, sentiers pédagogique, etc.).

Ce programme représente un investissement de **608 000 euros** qui n'aurait pu être porté par la commune de Saint-Alban sans aides publiques du Conseil général pour un montant de **290 000 euros**, de l'Etat, avec une subvention de **90 000 euros** du Ministère de l'Intérieur, et de la Région Rhône-Alpes, pour un montant de **89 000 euros**.

Cet aménagement conforte la stratégie de développement d'un tourisme doux du canton d'Aiguebelle, dans laquelle s'inscrit ce projet. Michel BOUVARD et Christian ROCHETTE ont rappelé l'apport du tourisme à la création d'emplois en Maurienne, ainsi qu'à la qualité de vie des habitants, au travers des équipements dont chacun peut bénéficier, et son rôle dans l'aménagement du territoire.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la création de l'éco-pôle des Hurtières, voulu par Pierre DUMAS, lors de la réalisation de l'autoroute de la Maurienne. La SFTRF a également à ce titre contribué à cette opération, comme l'Europe, au titre de la procédure Natura 2000 ■



Inauguration du Plan d'eau des Hurtières.
Photo : Raphaël SANDRAZ

EN BREF

La Maurienne bénéficiera d'un deuxième programme d'actions et de prévention des inondations

Procédure exceptionnelle, la vallée de la Maurienne va bénéficier d'un deuxième programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), visant à lutter contre les crues de l'Arc et de ses affluents.

Ce programme sera financé à hauteur de 30% par l'Etat et accompagné par le Conseil général. Christian ROCHETTE, président du Syndicat de pays de Maurienne (SPM) et Yves DURBET, maire d'Hermillon et vice-président du SPM en charge du dossier, avec le soutien de Michel BOUVARD, ont obtenu la validation du projet par le comité de labellisation le 12 juillet 2011 à Paris, au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Ce programme permettra de poursuivre la dynamique amorcée par le premier PAPI que le SPM avait déjà remporté pour la période 2006-2010, et grâce auquel notamment, les travaux d'aménagement du lit de l'Arvan avaient pu être conduits.

Ce nouveau programme aura entre autres pour objectif de mettre en place un système d'annonces de crues, d'entretenir le domaine public fluvial, de soutenir les travaux de prévention ou de protection portés par les communes, d'améliorer la connaissance des risques, etc.

Le SPM est également engagé dans une démarche expérimentale de gestion intégrée des risques naturels, dans le cadre des procédures mises en place par le Comité de massif des Alpes avec l'appui de l'Union européenne ■



Nous avons besoin de vous !

Dans la perspective de l'élection législative de 2012, nous devons renforcer la diffusion de Savoie d'Aujourd'hui.

Nous sollicitons donc votre concours financier, en renouvelant votre abonnement, ou en vous abonnant, ou en faisant un don à l'association Savoie d'Aujourd'hui, qui rassemble les élus de la majorité dans notre circonscription.

Ces moyens seront également nécessaires dans la perspective de l'élection cantonale partielle du canton de La Chambre, pour donner à nouveau une majorité au Conseil général. Les dons sont à effectuer par chèque à l'Association de Financement de Savoie d'Aujourd'hui (A.D.F. Savoie d'Aujourd'hui).

C'est grâce à votre soutien que nous pouvons mener notre action avec encore plus d'efficacité, grâce à votre contribution à l'association Savoie d'Aujourd'hui. C'est ce qui nous permet d'améliorer notre implantation locale, d'éditer journaux et lettres d'information.

L'association Savoie d'Aujourd'hui est officiellement reconnue par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) comme un groupement politique. La contribution que vous faites vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les règles du don à un parti politique

Le financement de partis politiques est très encadré juridiquement en France. La CNCCFP vérifie le respect par les partis politiques de leurs obligations comptables et financières. En particulier, la CNCCFP s'assure que les dons respectent la réglementation en vigueur, en vérifiant notamment l'origine des fonds.

Le montant du don est à la discrétion du donateur. Il est cependant soumis à un plafond fixé par la loi à 7 500 euros par an et par personne.

Seules les personnes physiques peuvent soutenir financièrement un parti politique : aucun don de personnes morales (entreprises – dont les professions libérales – associations, etc.) ne peut être accepté.

Chaque donateur doit être clairement identifié. Les dons anonymes sont interdits et les dons en espèces sont limités à 150 euros par an et par personne.

Les comptes annuels des partis politiques sont déposés auprès de la CNCCFP avant le 30 juin de l'année suivante puis contrôlés par le CNCCFP avant d'être publiés au Journal Officiel. Ils doivent être au préalable certifiés par deux commissaires aux comptes indépendants.

Bulletin d'adhésion ou d'abonnement

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Commune

adhère à l'association Savoie d'Aujourd'hui (35 €)

effectue un don de€

s'abonne à Savoie d'Aujourd'hui - Abonnement simple: 5 €

• NOUVEAU •

s'abonne à Savoie d'Aujourd'hui - Abonnement numérique: 5 €

E-mail:

Le chèque est à libeller à l'ordre de A.D.F. Savoie d'Aujourd'hui.

À retourner à : Savoie d'Aujourd'hui, 16, place de la Sous-Préfecture 73 300 ST JEAN DE MAURIENNE